L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, 25 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE—Une bonne cuisinière pour une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No. 306 rue Marais, encoignure Columbus.
24fév—

ON demande une nourrice. S'adresser de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1cem.

A VENDRE

A VENDRE—10.000 ouvrages de droit, médecine et autres, neufs et d'occasion, en différentes langues, aux librairies Guildhualte, 2 et 42 Passage de la Bourse, au marché. Achat de livres. 22 fév—1cem.

A VENDRE—Des vaches de race dites Jersey, Durhams, Holstein et des vaches créoles, bonnes laitières avec veaux. S'adrer à H. Mehnert, 74 rue Tchoupitoulas.
20 fév—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Dugalle, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,275—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 fév. 25, mars 2 6

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 408—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Stack, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21fév—24—1,4mars.

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,958—Division B—Attendu que Mme veuve Wm N. Finney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 5 mars

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,755—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—3 mars

Succession de Joseph Holz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,233—Division D—Attendu que Joseph Holz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Holz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 fév—19,23,27

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,239—Division A—Attendu que Mme Veuve Henry Louis Bordes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Bordes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de Louise Dumortier, veuve James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,217—Division A—Attendu que Mme Louerville Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Louise Dumortier, veuve de James Flint, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,21,26

Succession de Catherine Louise Salzer, veuve de Lorenzo Dowdy Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,152—Division E—Attendu que William Salzer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Louise Salzer, veuve de Lorenzo Dowdy Page, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17fév—17,21,26.

Succession de Mary Walsh, femme de John C. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 18,387—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jas. P. Walsh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18fév—18,23 27

Succession de Thomas Lyttleton Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 8,242—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Frank N. Butler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

PAR LE CONSTABLE.

Thos McIntyre vs Mme Geraldine D. Armstrong.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 9176. 9177. & 9178.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Ville Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à la porte du parlement, au local No 256 rue Sixième entre les rues Perdido et St Charles le MARDI 1er mars 1887, à midi.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév.—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs Gustave Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Ville-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, LUNDI, 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 343, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Dryades, et désigné par No 1, au plan dressé par W. C. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marie, notaire, mesurant dit lot neuvre 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur conformément à un acte passé par devant A. J. Kur, notaire, le 7 janvier 1886.

Conditions, comptant. J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
19 fév—19—mars 5,20

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macon & Cie. et Pierre Macon et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale de P. Macon & Cie., leurs créanciers.—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des défendeurs, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Lonque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

A J. Ward's Sons Et als vs leur créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,208—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaires et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Stockton, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Fermentel vs. ses créanciers.—No 20,130.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Fermentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jordan Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à une heure A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 8 février 1887.
(Signé) M. H. BIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10fév—3fév 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 22me jour de janvier 1887 jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julign A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut est enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que conséquemment il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de douze cents dollars avec intérêt de 5 pour cent à partir de 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et étiqueté sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

W. J. McDONNELL,
29 janv—3f en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Pinto vs. ses créanciers—No 19,596—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Joseph Pinto l'insolvable en cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grunz Earl, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—4f en 10 jrs

Quinzième Etat de Situation

DE LA

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104 349 76
Sur risques de vie	2 092 52
Sur risques de mer	2,442 74
	$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885	32,267 06
	$141,952 08
A déduire:	
Primes remboursées	
Réassurances	$29,171 54
	6,015 57
	35,187 11
	$106,764 97

Pertes, etc., payées durant la même période:	
Sur incendies	$92,459 96
Sur les rivières	1,993 70
Sur les mers	1,314 37
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêts	15,869 21
	$113,736 24
	$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,896 79
Primes en voie de recouvrement	17,363 15
Immeubles	36,792 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	3,270 26
Billets garantis par nantissement	3,219 68
Billets garantis par hypothèque	8,603 66
Billets à recevoir	3,000 27
	$110,390 48

Ce qui précède est vraie copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHWEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de février 1887.
J. BEHDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Compagnie de Loterie de
l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire général, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
CERTIFICAT.
Nous déclarons, par les présentes, que nous prétidons à tous les tirages mensuels et hémiannuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.
GRANDE CHANCE
UNE FORTUNE
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
—
PLAN EXTRAORDINAIRE,
—
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
—PAR—
MM. P. LAMARIE, G. T. BEAUREGARD, JULIEN POYDRAS.
LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
1000 "	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, outrainies sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Enregistrement.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
RAPPELEZ-VOUS que la présence des réunions Howard et Early aux tirages dans la ville de la Louisiane, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne sachant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George R. Salaway soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent être soumises et sur son application pour sa décharge, et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George R. Salaway soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22fév—1,8,15,22mars.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No 20,248—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Lonque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19fév—19 26—mars 5 12

A J. Ward's Sons Et als vs leur créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,208—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaires et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Stockton, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Fermentel vs. ses créanciers—No 20,130.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Fermentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jordan Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à une heure A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 8 février 1887.
(Signé) M. H. BIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 22me jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julign A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut est enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que conséquemment il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de douze cents dollars avec intérêt de 5 pour cent à partir de 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et étiqueté sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

W. J. McDONNELL,
29 janv—3f en 30j Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Pinto vs. ses créanciers—No 19,596—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Joseph Pinto l'insolvable en cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grunz Earl, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—4f en 10 jrs

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.

Vins, Liqueurs, etc., etc.

C. Doyle & Co. vs John D. O'Neill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,291.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.

Ans 1 un cheval et un wagon.
Sur les lieux, coin des rues Calliope et Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—23—mars 3,5,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord-ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. S. Maymilliun vs. Dr. Charles Louis Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne et Girod, dans l'Ilet borné par les deux rues et les Dryades et La Fayette, lequel est désigné par la lettre A sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Pollock, notaire, le 22 décembre 1866; lequel terrain mesure, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur inclut la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait face à la rue Girod et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 mars3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,876.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, le mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grande Hommes, désigné sous le numéro 4 sur un plan dressé par H. Pitts, arpenteur, le 28 décembre 1859 et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex-notaire de cette ville, comme plan No 41 du livre de plans No 1; le dit terrain mesurant dix neuf pieds quatre-vingt pieds de face au Bayou Sauvage et trente pieds de largeur ouvrant sur le rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, contenant ensuite à angles droits sur une largeur de quatre pieds et une profondeur de soixante cinq pieds sur la ligne latérale de lot No 5 conformément au certificat du plan primitif de la dite propriété, ladite propriété étant en outre parfaitement bornée par un acte passé pardevant Jacques Fabry, notaire, le 10 février 1886, lequel acte a été enregistré au bureau de l'Enregistrement de la Nlle-Orléans, 3e district, au livre 1128, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Laison vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 19,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ici de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné sous le No 1 sur un plan dressé par Pierre Chalhoub, Robertson, St Pierre et Orleans, sur un plan dressé par H. Pitts le 21me jour de juin 1858, et déposé au bureau de C. E. Fortier, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied mesurant, vingt huit pieds six pouces de face à la rue Gravier, inclusive du droit de passage, et trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui s'y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonas, F. H. Jonas et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Bronet Jonas, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transports, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24

Succession de Rachel Rebecca Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,170—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fabry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 fév—20,25,1mars

SYNDICS PRÉCÉDENTS

Sotto.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
8 Tchoupitoulas et rue Nouvelleau.
9 Prytanée et Bienville.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. L. L. Hôpital et Dauphine.
17 Constance et Prytanée.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Melpomène et Tonti.
25 Jackson et Camp.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Bienvenue et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Triple.
43 Franklin et Erato.
47 Gravier et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tivoli.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
60 Tchoupitoulas et Franklin.
65 Julia et Levée.
74 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Station Carrollton.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Peydras.
127 Commune et Ecobleha.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. à L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION de Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les

Premier et Quatrième Districts.

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

A usai rue Julie et contiguë au moulin à ris de ERNST.

Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,